

PUBLICA et comPlan

Procédure en cas de changement d'adresse postale ou en cas de décès

1. Changement d'adresse postale

Les changements d'adresses postales sont à communiquer auprès de PUBLICA ou comPlan, ainsi qu'à Swisscom (voir les adresses ci-dessous)

2. En cas de décès

En cas de décès d'un bénéficiaire de rente, les survivants ont l'obligation de l'annoncer auprès de PUBLICA ou comPlan (voir les adresses ci-dessous). En général, une copie de l'acte de décès, une copie du livret de famille, les coordonnées bancaires ainsi que l'adresse d'une personne de contact sont suffisants.

Si les caisses de pensions PUBLICA ou comPlan ne sont pas averties lors du décès d'un de leur membre, la pension continuera d'être versée. Tôt ou tard, cela conduira à des demandes de remboursement.

Contact comPlan

Stadtbachstrasse 36

3012 Berne

Tél. : 058 221 72 73

E-mail : admin.complan@swisscom.com

Contact PUBLICA

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Eigerstrasse 57

Case postale

3000 Berne 23

Tél.: 031 378 81 81

E-mail: info.publica@publica.ch

Swisscom AG

Ruth Winkler

WORKLINK AG

Laupenstrasse 6

3001 Bern

Tel. 058 224 15 45

ruth.winkler@worklink.ch